

COMPTOIR DU MAROC OCCIDENTAL, Casablanca

COMPTOIR DU MAROC OCCIDENTAL
Société anonyme au capital de 600.000 francs.
Siège : Casablanca, rue du Marabout, n° 7.
(France-Maroc, août 1921)

Objet : La société a pour objet, en tous pays et plus spécialement au Maroc, directement ou indirectement, soit pour le compte de tiers, soit en participation avec des tiers, soit en fondant des sociétés spéciales, soit en s'intéressant à ces sociétés.

L'examen, l'étude, l'entreprise, la mise en œuvre, le développement, l'exploitation de toutes affaires ou entreprises commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, de transports, de régie, de représentation, de consignation, de commission, d'importation, d'exportation.

La création, l'acquisition, l'exploitation de tous établissements commerciaux et industriels, notamment l'exploitation de l'établissement ci-après apporté.

L'acquisition, la vente, la location de tous terrains et immeubles, bâtis ou non bâtis, l'édification de toutes constructions.

La prise ou l'acquisition de tous brevets, licences, marques, procédés, leur exploitation ou leur vente, la concession de toutes licences d'exploitation.

L'obtention de toutes concessions, leur exploitation, leur affermage ou leur rétrocession.

La préparation, l'organisation et la constitution de tous syndicats, associations, sociétés de toute nature, la représentation, la gestion et l'administration de ces syndicats, associations et sociétés.

La participation dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher aux objets précités par voie de création de Sociétés nouvelles, d'apports, de souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, association en participation ou autrement.

Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières nécessaires ou utiles à la réalisation des affaires de la Société.

Conseil d'administration

M. Gaétan Durand de Villers, à Kénitra.

M. le baron Conrad de Traversay ¹, 10, rue de Laborde, Paris

(*L'Information financière, économique et politique*, 4 janvier 1922)

Comptoir du Maroc Occidental. — Sous cette dénomination a été constituée à Casablanca, une société ayant pour objet l'examen, l'étude, l'entreprise et l'exploitation de toutes affaires commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, de transport, de transit, de consignation et d'acquisition et la vente de tous terrains ou immeubles.

¹ Conrad-Joseph de Traversay (1864-1940) : administrateur de sociétés, commissaires aux comptes du Crédit français (1911-1922). Voir [encadré](#).

Le siège est à Casablanca, 7, rue du Marabout.

Le capital est fixé à 600.000 francs en actions de 500 francs, sur lesquelles 1.075 ont été remises à M^{me} de Lameth ² et 1.000 à M. Enarraz, en rémunération de leurs apports.

L'apport collectif est représenté par une [usine de crin végétal](#), située à Casablanca, lieu-dit Aïn Chouck, route de Médisuna (outillages, constructions, matériel, approvisionnements, marchandises).

Les premiers administrateurs sont : MM. Durand de Villers, Gaétan, à Kénitra ; baron Conrad de Traversay, Paris.

² Les Lameth étaient parents des Prévost-Sansac de Touchimbert, pendant poitevin des Prévost-Sansac de Traversay en Touraine.